

Envoyé en préfecture le 24/03/2026  
Reçu en préfecture le 24/03/2026  
Publié le  
ID : 001-210101739-20260323-2026\_045\_DEL-DE



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : ÉLECTION DES MEMBRES TITULAIRES ET SUPPLÉANTS DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (5.3)

**L'an deux mille vingt-six, le 20 mars à 18 heures 30**, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de conseillers présents : 31  
Nombre de conseillers votants : 33

Date de convocation du Conseil : **16 mars 2026**  
Date d'affichage de la convocation : **16 mars 2026**

**Présents :** Monsieur DUNAND (maire), Mesdames GILLET, ZELLER, COURT, GIET et Messieurs PELLÉ, VENARRE, DESAY, CRUYPENINCK, REI (adjoints), Mesdames LUZZI, CETTIER, VANEL-NORMANDIN, BOUILLLOT, PONTILLE, VUILLIOT, GERVIER, PELLETIER, DE PANFILIS, GAYET-CHICHIGNOUD et Messieurs LEVITRE, MORENO, ROBBEZ, CADOUX, SIGAUD, LOUHACHI, VAN VAEREMBERG, PUGNET, GALOYER, BOCQUET, FILLION (conseillers).

**Pouvoirs :**

Mme ASSENARE donne pouvoir à Mme COURT,  
Mme COSSARD donne pouvoir à M. CRUYPENINCK.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Martine LUZZI.

Le conseil municipal,

**VU** le code général des collectivités territoriales et particulièrement ses articles L 1411-1, L1411-5, L 1411-6 et L 1411-7 ainsi que ses articles D 1411-3 à D 1411-5,

**CONSIDÉRANT** que la commission de délégation de service public est composée, outre le maire, président, ou son représentant, de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus en son sein par le conseil municipal, au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel,

**VU** la note de synthèse,

**CONSIDÉRANT** les listes de candidats et après application de la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Le conseil municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein de la commission de délégation de service public, les membres suivants :

- Liste Gex Avenir 2026 :

Membres titulaires : Madame LUZZI, Messieurs PELLÉ, LEVITRE, CRUYPENINCK.

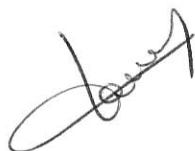
Membres suppléants : Madame ZELLER, Messieurs GALOYER, MORENO, PUGNET.

- Liste Mieux vivre à Gex :

Membre titulaire : Monsieur BOCQUET.

Membre suppléant : Monsieur FILLION.

La secrétaire de séance,  
**Martine LUZZI**

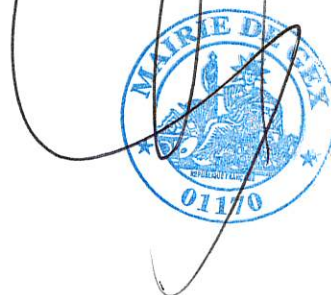


Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 24 mars 2026 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 24 mars 2026.

Pour copie conforme,

Fait à Gex, le 23 mars 2026.

Le maire,  
**Patrice DUNAND**



Envoyé en préfecture le 24/03/2026

Reçu en préfecture le 24/03/2026

Publié le

ID : 001-210101739-20260323-2026\_045\_DEL-DE

